

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Dupré

<https://www.cadre21.org/membres/544ad960111be99ee5453e60>

Date d'obtention : 2021-09-24 17:47:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La rapidité du questionnaire et des interventions.

Étape facile à suivre et le dossier se gère plus vite lorsque la trousse est complétée

Aide à rassurer les jeunes et surtout à poser les bonnes questions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Poser directement les bonnes questions.

Mieux accompagner l'élève et parents dans une situation de ce genre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas trop investiguer. Répondre seulement aux questions de la trousse Sexto